Informations de base

2001/2081(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001 **Subject** 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	VON WOGAU Karl (PPE-DE)	06/11/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	WEILER Barbara (PSE)	15/03/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2353	2001-06-05
Affaires économiques et financières ECOFIN	2358	2001-06-15
Affaires économiques et financières ECOFIN	2345	2001-05-07
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2357	2001-06-11
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2373	2001-10-08

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/04/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0224	Résumé
02/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

02/05/2001	Vote en commission		Résumé
02/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0165/2001	
07/05/2001	Débat au Conseil		
15/05/2001	Décision du Parlement	T5-0251/2001	Résumé
15/05/2001	Débat en plénière		
15/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
05/06/2001	Débat au Conseil		Résumé
11/06/2001	Débat au Conseil		
15/06/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
08/10/2001	Débat au Conseil		
07/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2081(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/14410

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0165/2001	02/05/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0251/2001 JO C 034 07.02.2002, p. 0028-0157 E	15/05/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	09326/2001	15/06/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2000)2340	22/12/2000	
	COM(2000)0881		

Document annexé à la procédure		27/12/2000	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2001)0105	27/03/2001	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0224	25/04/2001	Résumé
Document de suivi	COM(2002)0093	21/02/2002	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0727/2001 JO C 221 07.08.2001, p. 0177	31/05/2001	
EU	Acte législatif de mise en oeuvre	32001H0483 JO L 179 02.07.2001, p. 0001	15/06/2001	Résumé

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 05/06/2001

À la suite d'un débat sur certaines questions spécifiques, le Conseil s'est mis d'accord sur le texte du rapport sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) pour 2001, qui doit être transmis au Conseil européen de Göteborg pour recevoir l'approbation politique des chefs d'État et de gouvernement. Immédiatement après approbation du Conseil européen, le Conseil adoptera formellement les grandes orientations des politiques économiques lors d'une session spéciale réunie à Göteborg. Les grandes orientations des politiques économiques 2001 entérinent les stratégies économiques appliquées, notamment en ce qui concerne la réalisation du nouvel objectif stratégique fixé au Conseil européen de Lisbonne et soulignent la ferme volonté de l'Union et des États membres d'atteindre l'objectif du plein emploi, qu'ils considèrent comme un moyen important pour relever le défi du vieillissement de la population. La promotion du développement durable devait être intégrée dans les grandes orientations des politiques économiques 2001. Les grandes orientations des politiques économiques pour cette année mettent fortement l'accent sur la poursuite des réformes, en fixant notamment des objectifs ambitieux pour la réforme des marchés des produits et des capitaux ainsi que pour le relèvement des taux d'emploi. Elles soulignent également que la plupart des États membres doivent encore consolider leurs finances publiques, en particulier afin de faire face au défi que représente le vieillissement de la population. La nécessité de convenir d'un cadre approprié pour la taxation de l'énergie au niveau européen et de réaliser le marché unique de l'énergie figuraient parmi les questions spécifiques qui ont été examinées.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 15/06/2001 - Acte législatif de mise en oeuvre

ACTE : Recommandation du Conseil sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté.

CONTENU : les GOPE 2001 entérinent les stratégies économiques appliquées et les prolongent à la lumière des résultats du Conseil européen de Stockholm (2001), lequel a insisté sur la ferme volonté de l'Union et des États membres d'atteindre l'objectif du plein emploi, qu'ils considèrent comme un moyen important pour relever le défi du vieillissement de la population. Il a également souligné à cette occasion que la promotion du développement durable devait être intégrée dans les GOPE.

Plusieurs grands défis s'annoncent à court, moyen et long terme pour l'UE et la zone euro. Pour y faire face, des politiques économiques appropriées doivent être mises en œuvre dès à présent.

- **Un défi à court terme: préserver la croissance et la création d'emplois**. L'objectif immédiat est de préserver les bonnes performances économiques dans un environnement économique mondial moins favorable. En particulier, les politiques budgétaires devraient continuer à viser la réalisation de positions budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires. L'existence de marchés plus souples et plus ouverts renforcera la capacité d'adaptation au changement et aidera à amortir les effets des chocs. En outre, les réformes structurelles peuvent avoir un effet positif à court terme dans la mesure où elles se traduisent par des pressions à la baisse sur les prix ;

- Un défi à moyen terme: consolider les bases de la croissance future et de l'emploi. Il convient de réduire la sous-utilisation actuelle des ressources humaines. Cela suppose une révision des réglementations du marché du travail et des institutions concernées afin de diminuer les obstacles à la demande et à l'offre de main-d'œuvre qu'elles peuvent créer. Une augmentation du niveau de participation au marché du travail, notamment ce qui concerne les groupes sous-représentés ou désavantagés, constitue également un élément clé de l'inclusion sociale.

Pour favoriser l'accroissement de l'offre de travail, il faut veiller à ce que le cadre réglementaire encourage les gens à entrer ou à rester sur le marché du travail. Il convient en particulier de poursuivre les réformes des régimes de prélèvements et de prestations afin de renforcer les incitations financières à accepter ou à conserver un emploi. En outre, il convient de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie afin d'encourager la participation au marché du travail et d'accroître la flexibilité et la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre. L'augmentation de l'offre de travail devra généralement s'accompagner d'investissements de renforcement des capacités. Ceci passe par la création d'un environnement économique favorable à l'investissement, étayé par une infrastructure publique adéquate et une administration publique moderne et efficace, des marchés de produits et de capitaux efficaces, compétitifs et intégrés, la nécessité de stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation dans l'UE et la stimulation de la concurrence au sein du marché intérieur ;

- **Un défi à long terme: se préparer aux effets du vieillissement des populations**. Les États membres doivent concevoir des stratégies ambitieuses pour répondre aux défis économiques et budgétaires posés par le vieillissement des populations. Les mesures à prendre dans le cadre de ces stratégies pourraient consister à réformer les systèmes de retraite, de soins de santé et de soins aux personnes âgées, à relever l'âge effectif de départ à la retraite, à favoriser une participation plus importante à l'offre de main-d'œuvre, notamment pour les travailleurs âgés, à mettre en place des fonds de réserve pour les retraites publiques et à les augmenter et, éventuellement, à encourager le développement de régimes de retraite complémentaire privés (2e et 3e piliers).

Les principaux éléments de la stratégie à mettre en œuvre, tant au niveau macroéconomique que microéconomique, sont les suivants:

- garantir la mise en œuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité;
- améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques;
- dynamiser les marchés du travail;
- assurer le fonctionnement efficace des marchés de produits (biens et services);
- promouvoir l'efficacité et l'intégration du marché des services financiers de l'UE;
- encourager l'esprit d'entreprise;
- favoriser l'économie de la connaissance;
- améliorer la durabilité environnementale.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 15/05/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Karl von WOGAU (PPE-DE, D), le Parlement européen se rallie, pour l'essentiel, à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précedent).

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 15/06/2001 - Document de base non législatif complémentaire

Le Conseil a adopté une Recommandation (2001/483/CE) sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté. Sur la base d'une analyse des évolutions économiques récentes et des perspectives, le Conseil insiste sur les principaux défis qui s'annoncent pour l'Union européenne et la zone euro, à savoir : à court terme, préserver la croissance et la création d'emplois, à moyen terme, consolider les bases de la croissance future et de l'emploi et à long terme, se préparer à l'impact du vieillissement des populations. Les principaux éléments de la stratégie à mettre en oeuvre, tant au niveau macroéconomique que microéconomique, pour répondre efficacement à ces défis majeurs sont les suivants: - garantir les mise en oeuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité; - améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques; - dynamiser les marchés du travail; - assurer le fonctionnement efficace des marchés de produits (biens et services); - promouvoir l'efficacité et l'intégration du marché des services financiers de l'UE; - encourager l'esprit d'entreprise; - favoriser l'économie de la connaissance; - améliorer la durabilité environnementale. Le Conseil formule ensuite des recommandations de politique générale qui sont applicables à tous les États membres et à la Communauté, les priorités politiques variant quelque peu d'un État membre à l'autre en raison des différences au niveau des performances, des perspectives économiques, des structures et des institutions.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 21/02/2002 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté son rapport sur la mise en oeuvre des grandes orientations des politiques économiques pour 2001. Le rapport tire les principaux enseignements suivants: - L'environnement macroéconomique s'est considérablement dégradé en 2001 (contrecoups répétés de plusieurs chocs économiques, attaques terroristes du 11 septembre, croissance ralentie puis immobilisée vers la fin de l'année, tassement des créations d'emploi). Après être temporairement remontée au cours des premiers mois de 2001, l'inflation s'est par la suite nettement orientée à la baisse. - Pourtant, les politiques économiques ont réussi à surmonter les épreuves. Les autorités monétaires ont profité de la marge de manoeuvre offerte par la diminution des risques pesant sur la stabilité des prix en abaissant à plusieurs reprises les taux d'intérêt officiels. Les autorités budgétaires ont maintenu une orientation budgétaire globalement neutre en utilisant les marges budgétaires retrouvées pour autoriser une certaine détérioration des soldes budgétaires sous l'effet du jeu des stabilisateurs automatiques. L'évolution des salaires est dans l'ensemble restée compatible avec la stabilité des prix et la création d'emplois. - Politiques budgétaires : si, d'une manière générale, les situations budgétaires effectives dans l'UE se sont dégradées en raison du ralentissement économique, cela n'a généralement pas été le cas des situations budgétaires structurelles. Plusieurs États membres ne satisfont pas encore à l'exigence d'une position "proche de l'équilibre ou excédentaire" imposée par le pacte de stabilité et de croissance. - Qualité et viabilité des finances publiques : un nombre croissant d'États membres ont mis en place des réformes institutionnelles en matière de règles et procédures budgétaires afin d'améliorer l'efficacité et les contrôles des dépenses. Plusieurs d'entre eux sont parvenus à améliorer la viabilité à long terme de leurs finances publiques en réformant les systèmes de retraite et en créant des fonds de réserve. Pour plusieurs pays cependant, la viabilité à long terme ne semble pas encore acquise et impliquera des mesures supplémentaires. - Marchés du travail : des efforts sont entrepris mais ils doivent être intensifiés. Les progrès accomplis pour réformer les systèmes de prélèvements et de prestations dans un sens plus favorable à l'emploi ont été limités en 2001. En ligne aussi avec les lignes directrices pour l'emploi, la plupart des États membres poursuivent des stratégies globales visant à généraliser l'apprentissage tout au long de la vie pour améliorer l'employabilité et favoriser l'adaptabilité de la main-d'oeuvre. Ils se sont toutefois à peine attaqués aux obstacles à la mobilité géographique. Seuls quelques États membres ont pris des mesures pour mieux cibler et améliorer l'efficacité des politiques actives en faveur du marché du travail. - Marchés des produits : le fonctionnement des marchés de produits en Europe s'est amélioré en 2001, mais des problèmes subsistent. Après la transposition des directives relatives au marché intérieur, l'attention devrait maintenant se porter sur leur bonne mise en oeuvre. C'est particulièrement dans ledomaine des échanges transfrontaliers de services que les obstacles persistent. En outre, une proportion importante des marchés publics reste toujours soustraite à la concurrence des autres pays de l'Union. Les réformes en cours et la libéralisation de certaines industries de réseaux ont permis de renforcer la concurrence, mais les parts de marché des opérateurs en place restent très élevées. D'une manière générale, la part des aides d'État dans le PIB a continué de se réduire dans la très grande majorité des États membres, mais elle reste relativement élevée dans certains d'entre eux. - Marchés des capitaux : des progrès sont en cours dans divers domaines, mais la mise en oeuvre du PASF doit prendre un nouveau souffle si l'on veut respecter l'échéance 2003 pour les marchés de valeurs et 2005 pour les marchés financiers en général. Les États membres ont entrepris un certain nombre de réformes pour promouvoir le marché du capital risque. À l'inverse, peu de chose a été fait pour remédier aux effets dissuasifs des procédures de faillite et d'insolvabilité. Plusieurs États membres ont entrepris de réformer leurs mécanismes de surveillance, mais en s'inspirant de modèles différents. Il faudra renforcer la coopération transfrontalière et intersectorielle. - Promotion de l'esprit d'entreprise : beaucoup d'États membres ont pris des mesures visant l'allégement de la charge réglementaire et la facilitation de l'accès des PME aux divers modes de financement. Toutefois, les obstacles fiscaux continuent de créer des distorsions au sein du marché intérieur. - Société du savoir : les progrès se sont poursuivis sur plusieurs fronts. En particulier, les coûts d'accès à Internet ont fortement baissé et les gouvernements ont pris des mesures pour promouvoir le raccordement des écoles. Toutefois, des difficultés sont apparues sur le plan de l'octroi du brevet communautaire et les avancées pour ce qui est du dégroupage de la boucle locale restent lentes. - Développement durable : les États membres ont mis en oeuvre un certain nombre de mesures qui contribuent à la durabilité de l'environnement, en conduisant notamment à une meilleure prise en compte des coûts environnementaux dans les prix. La mise en place d'un cadre au niveau communautaire pour la taxation de l'énergie n'a guère progressé en 2001.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 25/04/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des recommandations concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001. CONTENU : en vue de répondre aux ambitions affichées à Lisbonne, les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) de 2000 ont formulé une stratégie d'ensemble en matière de politique économique associant des politiques macroéconomiques saines à des réformes de grande ampleur des marchés du travail, des produits et des capitaux. Les GOPE 2001 entérinent les stratégies économiques appliquées et les prolongent à la lumière des résultats du Conseil européen de Stockholm (23-24 mars 2001) en intégrant notamment la promotion du développement durable. Elles ont été élaborées après l'examen de la mise en oeuvre des GOPE 2000, et en tenant compte de l'évaluation de la situation actuelle et des perspectives économiques futures présentées par la Commission lors des prévisions du printemps 2001. Le document analyse l'environnement économique dans lequel s'insèrent les présentes lignes directrices et conclut en examinant les principaux défis que devront relever les politiques économiques, à savoir : à court terme, préserver la croissance et la création d'emplois, à moyen terme, consolider les bases de la croissance future et de l'emploi et à long terme, se préparer à l'impact du vieillissement des populations. Les principaux élémens de la stratégie à mettre en oeuvre, tant au niveau macroéconomique que microéconomique, pour répondre efficacement à ces défis majeurs sont les suivants: - garantir les mise en oeuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité; - améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques; - dynamiser les marchés du travail; - assurer le fonctionnement efficace des marchés de produits (biens et services); - promouvoir l'efficacité et l'intégration du marché des services financiers de l'UE; - encourager l'esprit d'entreprise; - favoriser l'économie de la connaissance; - améliorer la durabilité environnementale. Le document formule ensuite des recommandations de politique générale qui sont applicables à tous les États membres et à la Communauté, les priorités politiques variant quelque peu d'un État membre à l'autre en raison des différences au niveau des performances, des perspectives économiques, des structures et des institutions.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 27/03/2001 - Document annexé à la procédure

Le présent rapport fournit une évaluation globale de la mise en oeuvre des orientations politiques définies dans les GOPE pour 2000. Il s'accompagne d'un rapport des services de la Commission qui évalue la mise en oeuvre des recommandations spécifiques à chaque État membre formulées dans ces GOPE. Le rapport tire les principaux enseignements suivants : - l'année 2000 a vu l'Union européenne enregistrer son plus fort taux de croissance économique de la décennie, et ce malgré une légère décélération depuis l'été dernier, due à l'envolée des prix du pétrole. Les créations d'emplois ont continué à un rythme rapide tandis que le chômage poursuivait sa décrue. Toutefois, l'inflation s'est accélérée suite à la hausse des prix des biens importés. Devant cette hausse des prix des importations, les autorités monétaires ont relevé leurs taux durant l'année afin de parer à toute menace sur la stabilité des prix à moyen terme. Pour l'Union dans son ensemble, l'orientation budgétaire est restée neutre. Quant aux accords salariaux, ils sont restés globalement compatibles avec la stabilité des prix et la création d'emplois. - le déficit public de l'Union a encore diminué, revenant à un niveau proche de l'équilibre, mais grâce essentiellement à une croissance élevée et à une charge du service de la dette moins lourde; - des progrès ont été faits pour rendre les systèmes fiscaux plus efficaces et surtout plus favorables à l'emploi (dans de nombreux États membres, la charge fiscale pesant sur le travail a été réduite). Les États membres sont plus nombreux encore à prévoir de réformer leur fiscalité à partir de 2001. À l'inverse, les progrès ont été moindres en ce qui concerne les dépenses (absence de mécanismes rigoureux de contrôle à moyen terme des dépenses ; progrès insuffisants pour ce qui est de la réforme des systèmes de prestations). Ainsi, la plupart des pays n'ont pas encore pris les mesures nécessaires pour faire face aux difficultés budgétaires qu'impliquera le vieillissement de la population; - le passage de l'Europe à une société fondée sur la connaissance est en bonne voie, mais accuse encore un certain retard par rapport aux États-Unis en raison d'un niveau d'investissement plus faible dans le capital humain, dans la R&D et dans les TIC. La plupart des États membres ont pris des mesures pour renforcer les efforts en éducation et en formation dans le domaine des TIC. Des mesures ont été prises pour remédier à la fragmentation de l'effort de R&D en Europe et créer un environnement plus favorable à l'innovation et au progrès technologique. Néanmoins, les relations entre l'industrie et la science, et plus précisément la commercialisation de l'effort de recherche, restent l'un des points faibles structurels de l'Europe; - au cours de l'année passée, le fonctionnement des marchés de produit européens s'est dans l'ensemble amélioré. Toutefois, des problèmes demeurent pour les marchés publics, les aides d'État, l'allégement de la charge réglementaire pesant sur les entreprises, l'intégration des marchés de services ainsi que la libéralisation des secteurs des transports et de la poste; - des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action relatif aux services financiers. L'application du plan d'action concernant le capital-investissement a, elleaussi, avancé, mais il faudra redoubler d'efforts pour que sa mise en oeuvre soit achevée dans les délais prévus (2003); - des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en oeuvre de politiques actives en faveur du marché du travail, et plusieurs États membres ont agi pour remédier au faible taux d'emploi des femmes. Cependant, si la plupart des États membres ont entrepris récemment de réformer leurs systèmes de prélèvements, la réforme des systèmes de prestations et de la réglementation du travail prend du retard; - un certain nombre d'États membres se sont efforcés de traiter les questions d'environnement par un recours accru à des instruments faisant appel aux mécanismes de marché. Cependant, la mise en place d'un cadre au niveau communautaire pour la fiscalité de l'énergie n'a pas progressé.

Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 27/12/2000 - Document annexé à la procédure

Le présent document est le troisième rapport de la Commission sur le fonctionnement des marchés des produits et des capitaux. Le rapport constate que le processus de réforme économique lancé à Cardiff et confirmé par le Conseil européen de Lisbonne se révèle efficace. Il existe aujourd'hui en Europe un large consensus sur la nécessité d'instaurer des réformes structurelles au niveau tant national que communautaire. La réforme économique figure au premier rang des préoccupations politiques de l'Europe. En conséquence, d'importantes initiatives politiques ont déjà été prises en vue de modifier l'environnement réglementaire de l'Europe : créer un environnement plus dynamique pour les entreprises, adhérer à la nouvelle économie fondée sur la connaissance et être attentif en permanence aux priorités des citoyens. Ces initiatives comprennent la stratégie visant à supprimer les obstacles restants au commerce des services, la simplification réglementaire ainsi que l'ouverture des industries de réseaux à une concurrence accrue. La coordination des politiques microéconomiques au niveau européen a également été améliorée : des améliorations sont apportées à la politique de la concurrence, à la politique de l'entreprise et aux politiques destinées aux industries de réseaux, ainsi qu'à d'autres politiques du marché intérieur. En outre, la cohérence entre ces différentes politiques et les réformes dans les domaines de l'éducation et de l'emploi est renforcée. Au terme de son rapport, la Commission formule les conclusions suivantes : 1) L'initiative des réformes économiques appartient aux citoyens : l'établissement des priorités dans le calendrier des réformes devrait être établi en accord avec la société civile, c'est-à-dire à la fois les consommateurs et les entrepreneurs. En vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des consommateurs, le rapport suggère notamment de : fournir de meilleures informations et assurer une plus grande transparence du marché (tarifs des téléphones portables, qualité des produits, par exemple, mais aussi transport des passagers aériens) ; mettre en place des cadres juridiques et réglementaires efficaces, destinés à garantir la sécurité et la protection des consommateurs ; stimuler la politique de la concurrence au niveau national, afin d'éliminer certains des grands écarts de prix subsistant entre les États membres ; instaurer des mécanismes de plaintes, de recours et de sanctions adaptés et performants ; réexaminer régulièrement l'efficacité et l'utilité des règlements environnementaux et des dispositions relatives au service universel. 2) L'Europe doit créer un climat dynamique et favorable à l'esprit d'entreprise pour faciliter le passage à l'économie fondée sur la connaissance : la simplification des dispositions législatives et réglementaires constituera un élément clé de ce processus. Néanmoins, il sera également essentiel de coordonner différentes politiques au niveau des États membres et de l'Union européenne. 3) Les efforts visant à atteindre les objectifs de Lisbonne s'accompagnent d'un renforcement du processus de réformeéconomique : si de nets progrès ont été accomplis dans le secteur des services financiers, l'évolution du marché exige toutefois une mise en oeuvre accélérée de certaines mesures. La stratégie pour le secteur des services sera soumise d'ici peu au Parlement européen et au Conseil. La Commission adoptera l'initiative concernant la simplification des dispositions législatives et réglementaires au premier semestre 2001. Les États membres devraient poursuivre leurs efforts en vue de définir des solutions nationales en matière de réforme économique, lorsque les besoins de réforme sont liés à des spécificités nationales. Il faut enfin éviter un processus de réforme "à deux vitesses", susceptible d'entraver le bon fonctionnement du marché intérieur dans son ensemble. 4) Les réformes doivent être poursuivies, approfondies et accélérées : le rapport souligne que les réformes économiques ont souvent des effets à court terme que les citoyens peuvent constater sans peine, comme les baisses de prix, mais les principaux avantages de ces réformes se manifestent à plus longue échéance. L'activation des réformes économiques pourra nécessiter des procédures accélérées, comme le groupe Lamfalussy l'a proposé récemment en ce qui concerne par exemple le secteur des services financiers.